

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 juillet 2020 – 17h00

Délibération n°2020/75

Date de convocation : 06 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Wallincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 10 juillet 2020 à dix-sept heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (68 titulaires) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (6) :

BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2020/75 : Portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au SIDEN-SIAN

Le SIDEN-SIAN réunit les Syndicats Intercommunaux de Distribution d'Eau et d'Assainissement du Nord et exerce sur tout ou partie de son territoire d'intervention l'ensemble des compétences suivantes : l'eau potable et industrielle, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et les eaux pluviales. Pour l'exploitation des services relevant de ses compétences, il s'est doté d'une régie, Noréade, à personnalité morale et autonomie financière.

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la cinquième partie législative du code général des collectivités territoriales.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Conformément aux statuts du SIDEN-SIAN, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dispose de :

- Six représentants titulaires au titre de la compétence eau potable ;
- Cinq représentants titulaires au titre de la compétence assainissement ;
- Trente-huit grands électeurs au titre de la compétence assainissement non collectif ;
- Trente-six grands électeurs au titre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5711-1,

Vu les statuts du SIDEN-SIAN,

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- **De désigner les six représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au SIDEN-SIAN en matière d'eau potable comme suit :**

1. BRICOUT Frédéric
2. GODELIEZ NICAISE Véronique
3. HENNEQUART Michel
4. QUONIOU Henri
5. BLAIRON Daniel
6. MODARELLI Joseph

- **De désigner les cinq représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au SIDEN-SIAN en matière d'assainissement collectif comme suit :**

1. BRICOUT Frédéric
2. GODELIEZ NICAISE Véronique
3. MODARELLI Joseph
4. SOUPLY Paul

5. LAUDE Pierre
- **De désigner les trente-huit grands-électeurs de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au SIDEN-SIAN en matière d'assainissement non collectif comme suit :**

1. MACAREZ Jean-Félix
2. VIREMOUNEIX Evelyne
3. HERBET Yannick
4. MERESSE Jean-Michel
5. COLPIN Stéphane
6. DUDANT Pierre-Henri
7. MOEUR Sébastien
8. HOTTON Sandrine
9. LEDUC Brigitte
10. FORRIERES Daniel
11. BRICOUT Frédéric
12. GOETGHELUCK Alain
13. PELLETIER Gilles
14. LAUDE Pierre
15. PLET Bernard
16. BONIFACE Patrice
17. DOUVROI Michel
18. BASQUIN Etienne
19. ELOIR Karine
20. MODARELLI Joseph
21. PAQUET Pascal
22. LEONARD Julien
23. KEHL Didier
24. DUTILLEUL Yannick
25. HENNEQUART Michel
26. RIBES Laurence
27. GOURAUD Francis
28. HAVART Ludovic
29. EVRARD Gabriel
30. BLAIRON Daniel
31. NOIRMAIN Augustine
32. LALAUT Jean-Luc
33. DEFAUX Maurice
34. QUONIOU Henri

35. MERLIOT Jean-Pierre
36. SANTERRE Rodrigue
37. QUEVREUX Patrice
38. FORRIERRE André-Marie

– **De désigner les trente-six représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au SIDEN-SIAN en matière de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) comme suit :**

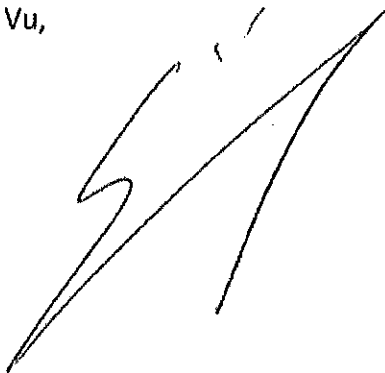
1. MACAREZ Jean-Félix
2. VIREMOUNEIX Evelyne
3. HERBET Yannick
4. MERESSE Jean-Michel
5. COLPIN Stéphane
6. DUDANT Pierre-Henri
7. MOEUR Sébastien
8. HOTTON Sandrine
9. LEDUC Brigitte
10. LANCEL Mikaël
11. BRICOUT Frédéric
12. GOETGHELUCK Alain
13. LAUDE Pierre
14. PLET Bernard
15. BONIFACE Patrice
16. BASQUIN Etienne
17. ELOIR Karine
18. MODARELLI Joseph
19. PAQUET Pascal
20. LEONARD Julien
21. KEHL Didier
22. DUTILLEUL Yannick
23. HENNEQUART Michel
24. RIBES Laurence
25. GOURAUD Francis
26. HAVART Ludovic
27. EVRARD Gabriel

28. BLAIRON Daniel
29. NOIRMAIN Augustine
30. LALAUT Jean-Luc
31. DEFAUX Maurice
32. QUONIOU Henri
33. MERLIOT Jean-Pierre
34. SANTERRE Rodrigue
35. QUEVREUX Patrice
36. FORRIERRE André-Marie

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 22 septembre 2020 et de la publication le
22 septembre 2020

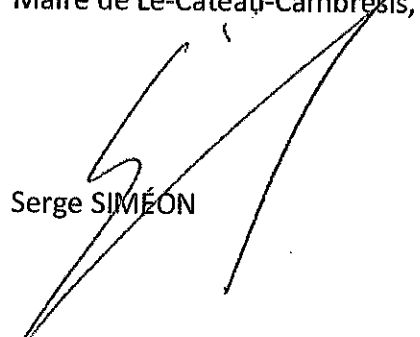
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 22 septembre 2020

Le Président,
Maire de Le-Cateau-Cambrésis,

Serge SIMÉON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.